



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2019

Le jeudi 4 juillet 2019, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 28 juin 2019 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ;

Membres absents excusés :

M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ Travaux de réhabilitation de la Mairie

Depuis le 2 juillet, les services administratifs ont réintégré la mairie, des travaux sont encore en cours : aménagement des placards, pose de volets intérieurs bois, mise en oeuvre d'un enrobé beige sur le parking.

La réception du chantier est prévue le lundi 15 juillet 2019 à partir de 9h00.

Le maire indique que des avenants ont été pris :

- Lot 7 « Couverture ardoises » : -562,00 € HT
- Lot 9 « Menuiseries extérieures » : +3.892,33 € HT
- Lot 11 « Menuiseries intérieures » : +13.938,57 € HT

Par ailleurs, il indique qu'en électricité des prestations hors marché ont été commandées pour un montant de 5.832,70€ HT.

❖ Zone d'activité – Parcelles communales

Le maire rappelle à l'assemblée que la société MG Tech souhaiterait acquérir les parcelles communales AK 301 et AK 302 pour résorber des difficultés de flux.

Une demande d'évaluation a été sollicitée du service du domaine; par avis reçu le 24 mai dernier, ces parcelles sont évaluées à 16.051,00 € (avec une marge de + ou -10%) soit 7€ le m².

Le maire indique que cette vente pourra avoir lieu si les échanges en cours entre GMA et la communauté d'agglomération permettent à GMA de retrouver un accès par l'arrière.

❖ Société AGRIAL

Le maire informe l'assemblée que, par avis reçu le 19 juin dernier, le service du domaine évalue l'ensemble de la propriété actuelle d'AGRIAL, située rue de l'étang, à 200.000,00 € (avec une marge de + ou -10%).

L'assemblée invite le maire à formuler à la société AGRIAL une proposition d'achat à 180.000,00 €

❖ Urbanisme : Révision du PLU

Le maire informe l'assemblée des avis reçus suite à la transmission du dossier aux personnes publiques associées :

- Syndicat d'urbanisme : Avis favorable
- MRAE : Avis non exprimé
- Etat : Avis favorable sous réserves d'observations

- Centre Régional de la propriété forestière : Avis favorable
- Vitré Communauté : Avis favorable avec remarques
- CDPNAF : Avis favorable avec quelques réserves

Le maire indique que l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme déroulera **du 2 septembre 2019 au 4 octobre 2019**. Le dossier complet pourra être consulté sur le site de la commune : www.valdize.fr et en Mairie aux horaires habituels d'ouverture des services :

- au bureau du service urbanisme du lundi au vendredi
- à l'accueil le samedi

Le commissaire enquêteur Monsieur APPÉRE sera présent pour recevoir le public, en Mairie, Salle des mariages :

- Vendredi 6 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 4 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

❖ **Personnel communal**

Compte tenu du départ en retraite de madame Annick PAYSANT, du re-positionnement d'un agent sur le centre de loisirs, du réaménagement des locaux de la mairie, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs, au 1^{er} septembre 2019, comme suit :

- Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} cl de 33,95/35^{ème} à 35/35^{ème}
- Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 23,23/35^{ème} à 27/35^{ème}
- Modification de durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 25/35^{ème} à 29/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 27/35^{ème}
- Suppression du poste d'adjoint technique principal 2^e cl à temps complet.

Par ailleurs, afin de permettre le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, il vous est proposé de créer, pour cette année 2019, un 2nd emploi non permanent d'adjoint technique .

❖ **Finances : Association MUSICAL'IZE - Remboursement**

A l'occasion des festivités de la Fête Nationale organisées par la commune et l'association «Musical'Izé », le vendredi 19 juillet, un concert sera proposé par l'orchestre « La Belle Famille ». L'association « Musical'Izé » payant l'intégralité de la prestation, le conseil accepte qu'il lui soit remboursé la moitié du cout soit 1500 € .

❖ **Syndicat Intercommunal des eaux**

A la demande du maire, monsieur DELVA indique que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Val d'Izé transfère sa compétence distribution d'eau potable au Syndicat Mixte des Eaux de la Valière au 1.01.2020.

Cependant, les communes de Dourdain et Livré-sur-Changeon souhaitent transmettre cette compétence à Liffré-Cormier Communauté. Les services de la Préfecture invitent ces communes à se retirer préalablement du Syndicat. La compétence « eau » devenant obligatoire pour les Communautés de communes, elles pourront transférer automatiquement cette compétence à Liffré Cormier au 1^{er} janvier 2020.

De ce fait, au 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté se substituera au SIE de Val d'Izé qui va disparaître et deviendra membre du Syndicat Mixte des Eaux de la Valière.

Le comité syndical s'est prononcé favorablement au retrait des deux communes de Dourdain et Livré-sur-Changeon du SIE de Val d'Izé à la date du 31 décembre 2019 et sur leurs conditions de retrait, les communes membres doivent à leur tour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le retrait des communes de Dourdain et Livré-sur-Changeon du SIE des Eaux de Val d'Izé à la date du 31 décembre 2019, et donne un avis favorable au projet des répartitions patrimoniales et financières,

L'assemblée prend acte que la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté va se substituer au SIE de Val d'Izé, pour les Communes de Mécé, Montreuil des Landes, Saint Christophe des Bois, Taillis et Val d'Izé, et deviendra membre du Syndicat Mixte des Eaux de la Valière, prend acte de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Val d'Izé au 31 décembre 2019

❖ **Communauté d'agglomération – Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme**

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 juin 2015, la commune a décidé d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par la Communauté d'Agglomération.

En 2018, la maire indique que 43 dossiers ont été instruits par le service commun :

- 7 certificats d'urbanisme opérationnels sur 61 déposés en mairie,
- 9 déclarations préalables sur 28 reçus,
- 26 permis de construire,
- 1 permis de démolir.

Le coût du service pour la commune est calculé à l'acte sur la base de l'équivalent permis de construire (EPC), fixé initialement à 200 €, puis à 180 € pour 2016 et à 162 € pour l'année 2017. Pour l'année 2018, le cout de l'équivalent permis de construire est arrêté à 185 €, le cout prévisionnel 2019 est également fixé à 185 €. Il convient par un avenant de modifier la convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant 3 à la convention du 4 juin 2015.

En ce qui concerne le lotissement des Eglantines, le maire indique qu'au 14 juin 2019 , 14 parcelles restent disponibles à la vente.

❖ **Divers**

- Prochain Conseil Municipal : **le jeudi 5 septembre 2019 à 20h30, en Mairie**